



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de GONDREVILLE

SEANCE DU 9 JUILLET 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	12	12 + 8 pouvoirs

Date de convocation 3 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Christine THERMINOT**, Maire.

Présents : **BEFADI Perrine, CARON Jean-Francois, FRITSCH CHARTREUX Christine, GELLENONCOURT Rémi, HASCHAR Dylan, HERMANN Nelly, OPTEL Corentin, ROYER Pascale, SILVETTI Michael, THERMINOT Christine, VELSCH Patrick, WACH Karine.**

Absents : **BONTEMPS Roselyne, JACQUES Francis, BOURGEOIS Philippe.**

Représentés : **BAECHER Christelle pouvoir donné à WACH Karine, BARTHE Edgard pouvoir donné à SILVETTI Michael, BOURGUIGNON Géraldine pouvoir donné à HERMANN Nelly, LAHBARI Michael pouvoir donné à VELSCH Patrick, MERCIER Malorie pouvoir donné à THERMINOT Christine, PAWLACZYK Priscillia pouvoir donné à HASCHAR Dylan, SEIROLLE André pouvoir donné à FRITSCH CHARTREUX Christine, WINWA Grégory pouvoir donné à CARON Jean-Francois.**

Monsieur VELSCH Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Convention de partenariat - Maison du Tourisme Terres Toulaises
N° de délibération : 20260709_009

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	8	19	1	0	0

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;
Vu la convention de partenariat « Repas insolite 2026 » de la Maison du Tourisme Terres Toulaises.

Considérant que la Maison du Tourisme Terres Toulaises organise annuellement des repas insolites sur le territoire des communes partenaires.

Considérant que la commune de Gondreville s'est proposée d'accueillir un repas insolite au sein de la cave de l'ancien château.

Considérant ainsi le projet de convention entre la Commune et la Maison du Tourisme ci-après synthétisé :

Objet : Visite commentée et Repas sur site

Lieu : Cave de l'ancien château

Date : 15 juillet 2026 à 18h30

Durée approximative : 3h30

Capacité maximum d'accueil : 17 personnes + 2 personnes de la Maison du Tourisme

Considérant que les engagements de la commune portent notamment sur la mise à disposition du lieu et de moyens logistiques ainsi que sur la sécurité de ses occupants.

Considérant que cette occupation d'un bien relevant du domaine communal privé est consentie à titre gracieux, dans un objectif de valorisation du patrimoine historique de la commune.

Considérant enfin que ladite convention cessera de produire ses effets à l'issue de l'évènement organisé.



DELIBERE

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'approuver** la convention de partenariat telle que présentée supra et annexée dans son intégralité à la présente délibération.
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et toutes modifications y afférentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au code de justice administrative.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Affiché le 10 juillet 2026

Pour extrait conforme

Christine THERMINOT, Maire

Le secrétaire



Christine THERMINOT
2026.07.15 15:33:52 +0200
Ref:11412683-17232812-1-D
Signature numérique
la Maire

Christine THERMINOT

